DANSE CLASSIQUE –MODERN'JAZZ Saison 2023-2024

VERNEUIL-DETENTE- 4 rue des Ecoles 87430 VERNEUIL SUR VIENNE ☏ 06 77 30 44 18

NOM : …………………………………..... Prénom : …………………………. Né (e) le : ……...……............................... M / F

Adresse : ……………………………………………………………….............. CP/Ville : ………………………………………

Tél fixe : ……………….…….. Mobile : ………………………… Profession/Compétence * : ………………………………………

Mail (en lettres majuscules) : | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

ADHESION à Verneuil-Détente : ***10€*** *ou* ***nom de la section*** *si adhésion déjà payée* **. ……….**

COTISATION à la Section : ***155 €*** *et* ***105 €*** *pour la 2ième personne de la même famille*

POUR LES DEUX TYPES DE DANSE : 250€ et 150€ pour la 2eme personne de la même famille

Cocher la case si encaissement en 2 fois ❑ **A PAYER : ………..**

Autorisation à compléter obligatoirement :

❑ autorise ❑ n'autorise pas **la prise de photos et l'utilisation jusqu'à la fin de l'année calendaire** afin de valoriser l'activité Danse Classique (article de presse, site internet, calendrier, vidéo..) Les photos seront prises en groupe

Je reconnais avoir pris connaissance et accepter les conditions des statuts et du règlement de VERNEUIL-DETENTE consultables sur le site verneuil-detente87.fr, ainsi que du règlement ci-joint concernant la pratique de l'activité.

Date : Signature :

Nom du représentant légal : ……. ………………………………………… Qualité (lien de parenté) : …...……….......................
Adresse du Représentant légal : ……..……………………………………………………………………………………………..
(si différente de l'adresse de l'adhérent)
(*) renseignement non obligatoire

Découper suivant le pointillé, remettre la partie haute du formulaire au Responsable de Section, conserver la partie basse (règlement interne)

✂ --

REGLEMENT POUR LA PRATIQUE DE L'ACTIVITE DANSE CLASSIQUE AU SEIN DE VERNEUIL DETENTE - SAISON 2023-2024

Description de l'activité :

Sous la conduite d'une animatrice diplômée :
Apprentissage et perfectionnement de l'art de la danse classique. Les mouvements et postures sont adaptés aux enfants pour qu'ils ne créent pas de risques physiologiques.
- Maîtrise de la coordination : mouvements et musique
- Développement harmonieux de la silhouette et de la tenue du corps.

Conditions requises pour la pratique de l'activité :

Enfants à partir de 4 ans.

Avoir satisfait aux formalités d'inscription. Tout nouvel adhérent peut participer à titre d'essai à 2 séances découvertes avant de s'inscrire.

Horaires et lieu :

Consulter le site : www.verneuil-détente87.fr (rubrique les activités)

Formalités administratives et financières :

Formalités d'inscription :
Les documents suivants sont à remettre au responsable de section **au plus tard lors de la 3ème séance de pratique de l'activité :**
- bulletin d'inscription signé des parents,
- paiement adhésion + cotisation,
- certificat médical daté de moins de 3 mois, autorisant la pratique de la danse.

Adhésion à VERNEUIL-DETENTE :
L'adhésion est payée une seule fois pour l'ensemble des activités pratiquées au sein de l'association.

Modalités de paiement
Modes de paiement acceptés :
Chèques (à l'ordre de Verneuil-Détente), espèces, bons, coupons, autres : voir auprès de la responsable.
Dans le cas d'une demande d'encaissement en 2 fois, le versement doit être effectué dans sa totalité lors de l'inscription.

Règles principales à respecter :

Tenue vestimentaire : La tenue de danse (collants rose pâle à pied, justaucorps, cache-cœur et chaussons) est exigée. Les cheveux sont attachés en chignon. Les participants peuvent changer de tenue dans la salle.

Effets de valeur :
N'apporter ni argent, ni objet de valeur, Verneuil-Détente déclinant toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Téléphone portable : L'usage du téléphone portable est strictement interdit pendant les cours et dans les vestiaires.

Respect des lieux et du matériel :
Prière de respecter les lieux d'entrainement et les locaux.

Autres :
Pour le cas des enfants non pris en charge par l'association, ils seront accompagnés **jusqu'au lieu de la séance** par et sous la responsabilité des parents qui s'assurent de la présence du professeur.
Les parents doivent récupérer les enfants **dès la fin de la séance**. Les enfants doivent attendre leurs parents à l'intérieur des locaux de Vialbost.

Blessure durant la pratique : Toute blessure doit être signalée à l'animateur ou au responsable de section au plus tard sous 48 heures.

Contacts Verneuil-Détente :

La responsable de section est une personne bénévole, membre du Conseil d'Administration. A ce titre, elle est la représentante de Verneuil-Détente auprès de la section.
Responsable : Véronique POTHIER 06 14 10 56 65 /06 65 73 09 60
Animatrice Pascale JOULIN 06 12 54 97 57